RCS : METZ
Code greffe : 5751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00073
Numéro SIREN : 384 309 142
Nom ou dénomination : ABEX

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2023 sous le numéro de dépôt 5376

Cabinet
Gross-Hugel
Expertise comptable
& commissariat aux comptes

ABEX

Société à responsabilité limitée au capital de 63.000 euros

Siège social : 1 rue David Dietz - 57000 METZ

R.C.S : Metz 384 309 142

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2023

Experts-comptables et
Commissaires aux comptes
associés
Frédéric Lugnier
Luc Diebold
Annie Suss-Faullimmel
Jean-Jacques Hellé

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2023

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 223-34 du code de commerce en cas de réduction du capital nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette réduction de capital envisagée, qui n'est pas liée à des pertes réalisées par la Société, est plus particulièrement motivée par le souhait de la société FIDUREX SAS et de Madame Audrey SALAUN de quitter la Société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Nos travaux ont consisté notamment à prendre connaissance du projet de réduction du capital, ainsi qu'à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum statutaire ou réglementaire et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société social de soixante-trois mille euros (63 000 €) à vingt-neuf mille neuf cent dix-huit euros (29 918 €).

Fait à STRASBOURG, le 19 octobre 2023

Pour le Cabinet GROSS-HUGEL

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

Frédéric LUGNIER